

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Notification

(art. 36 de la loi fédérale sur le droit pénal administratif, PA)

A *Kindembi Benjamin-Antonio*, né le 16 juillet 1960, ressortissant angolais, sans domicile connu.

Statuant sur votre recours du 23 septembre 1998, le Département fédéral de justice et police, par décision du 8 mai 2000, a décidé:

1. Le recours est rayé du rôle.
2. Les frais de procédure, s'élevant à 500 francs, sont mis à la charge du recourant. Ils sont compensés par l'avance versée le 4 novembre 1998.

8 mai 2000

Département fédéral de justice et police

## Notification

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	19
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.05.2000
Date	
Data	
Seite	2716-2716
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 534

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.